

CARTE D'IDENTITÉ DU GROUPE

Groupe : **12 exploitations dont 3 en bio**

Structure : **Chambre d'agriculture de l'Ardèche**

Année de constitution : **2016**

Principales appellations : **AOP St Péray, Cornas, St Joseph, Crozes-Hermitage, Hermitage et VDP**

Spécificités du groupe : **situation en zone de forte pente**



@ Amandine FAURIAT, CA07

LE REGARD DE L'INGÉNIEUR RÉSEAU



Amandine FAURIAT
 amandine.fauriat@ardeche.chambagri.fr

« Les membres du groupe sont des agriculteurs motivés et qui ont déjà adopté des techniques permettant la diminution des intrants.

Cependant, la topographie des vignobles de forte pente ne favorise pas la mise en place, voire annule, la possibilité d'adapter dans certains cas certaines techniques aujourd'hui répandues largement sur les vignobles mécanisables.

Face au contexte actuel, il est important de réfléchir au panel d'outils et de solutions à initier afin de pouvoir maintenir et pérenniser cette viticulture héroïque tout en restant économiquement viable. »

PROJET COLLECTIF DU GROUPE

Trouver et adapter des techniques de diminution des intrants sur les vignobles de forte pente

Principales thématiques du projet collectif

1. quels leviers techniques mettre en place pour limiter l'utilisation des herbicides en coteaux ?
2. comment améliorer la qualité de pulvérisation dans les parcelles en forte pente ?

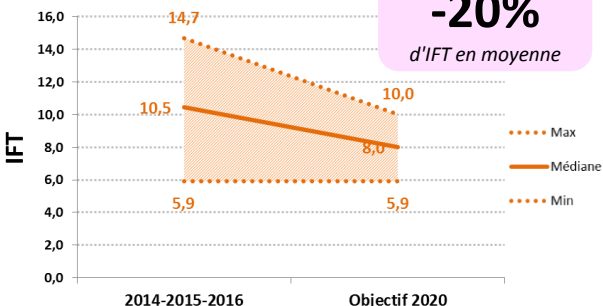
Autres thématiques travaillées par le groupe et pistes innovantes explorées

1. comment combiner réduction d'usage et amélioration du profil toxico écologique des produits utilisés tout en gardant la même stratégie de gestion ?
2. recherche de solutions ou matériels innovants permettant de diminuer l'utilisation des produits phytosanitaires en conditions extrêmes

OBJECTIFS IFT

Objectif de baisse sur 5 ans :

-20%
 d'IFT en moyenne



POURQUOI ACCOMPAGNER UN GROUPE DEPHY ?

« La Chambre d'agriculture de l'Ardèche s'est engagée dans l'accompagnement de plusieurs groupes DEPHY dont celui de la viticulture des Côtes du Rhône Septentrionales. L'agriculture, et en particulier la viticulture, est confrontée à un défi majeur concernant la réduction des intrants phytosanitaires. C'est un enjeu pour le viticulteur, le consommateur mais aussi pour la société et l'environnement qui nécessite la recherche, l'expérimentation, l'évaluation de différentes solutions, l'échange de pratiques, la confrontation pour avancer collectivement tout en respectant l'équilibre économique indispensable à la poursuite de l'activité. »

Flaugère Jean-Luc, Président de la Chambre d'agriculture Ardèche